

NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE DE TORONTO MISE À JOUR SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

AUTOMNE 2018



POINTS SAILLANTS DU PROJET

- L'immeuble de grande hauteur comptera 17 étages, ce qui est une première en Ontario, et réunira six cours criminelles de la Cour de justice de l'Ontario.
- L'immeuble sera doté de 63 salles d'audience, y compris une salle à haute sécurité permettant de faire comparaître plusieurs accusés et 10 salles de conférence et de règlement.
- L'accès sans obstacle facilitera les déplacements des visiteurs et des occupants de l'immeuble.
- Des caractéristiques de sécurité perfectionnées sont intégrées dans la conception du Palais de justice.
- Le projet sera conforme à la norme Leadership in Energy and Environmental Design (LEED®), certification Argent, notamment en raison de l'importance accordée à la création d'un environnement intérieur éconergétique et de grande qualité.
- Le projet comprendra le tout premier Centre d'apprentissage pour les Autochtones situé dans un palais de justice de l'Ontario.
- Les commerçants du quartier bénéficieront de l'accroissement de la circulation piétonne dans les environs.
- Le projet créera des centaines d'emplois puisqu'il fera appel à quelque 350 travailleurs au plus fort des travaux.
- Les améliorations du domaine public sont réalisées en collaboration avec la Ville de Toronto.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Début de la construction :

Automne 2018

Date

d'achèvement :

Printemps 2020

Quelle est la prochaine étape?

- Le travail d'excavation se déroulera de l'automne 2018 au printemps 2019.
- De nouvelles palissades seront installées avec des illustrations actualisées.

DÉTAILS RELATIFS AUX ACTIVITÉS

Par égard pour nos voisins, nous réduirons autant que possible le bruit sur le chantier. Les engins de chantier seront en marche uniquement pendant les heures énoncées dans le règlement* de la Ville concernant le bruit urbain :

- Du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h;
- Le samedi, de 9 h à 19 h;
- Il n'y aura aucun bruit de construction le dimanche ni les jours fériés.

Dans certaines circonstances atténuantes, il pourra être nécessaire de mener des activités en dehors de ces heures. Une permission spéciale sera alors obtenue auprès de la Ville.

*(Chapitre 591 du code municipal de la Ville de Toronto)(règlement modificatif 505-2006).

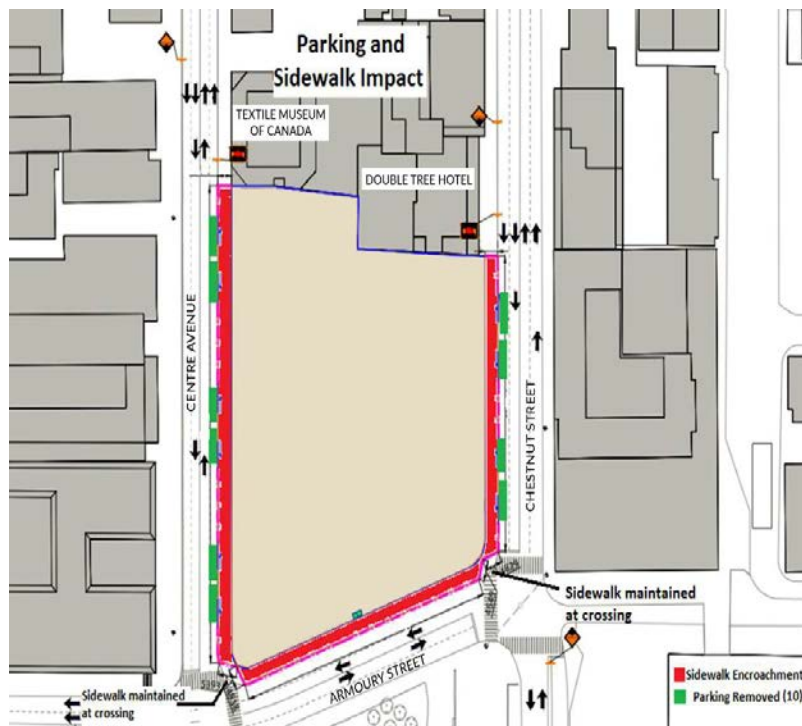
Répercussions sur l'accès au stationnement et au trottoir dès la fin de l'automne

- 4 places de stationnement de moins sur la rue Chestnut
- 6 places de stationnement de moins sur l'av. Centre
- Le stationnement ne sera pas touché sur la rue Armoury
- Le trottoir sera hors d'accès dans une zone adjacente au chantier de construction

SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

La sûreté et la sécurité des travailleurs et des personnes qui vivent et travaillent dans les quartiers entourant le nouveau Palais de justice de Toronto sont de la plus grande importance pour EllisDon, qui veillera à prendre les précautions suivantes :

- L'éclairage existant des rues sera maintenu ou accru;
- Le chantier sera surveillé 24 h sur 24 et 7 jours sur 7;
- Du personnel spécialement affecté à la signalisation dirigera la circulation aux alentours du chantier;
- La collectivité sera prévenue à l'avance de toute activité importante prévue sur le chantier de construction.



Mise à jour sur le nouveau Palais de justice de Toronto | Automne 2018

POSEZ-NOUS VOS QUESTIONS!

Infrastructure Ontario et EllisDon tiennent à vous renseigner en temps opportun sur les activités de construction du nouveau Palais de justice de Toronto.

Pour en savoir davantage au sujet du projet, lisez la page du nouveau Palais de justice de Toronto sur notre site Web : <http://infrastructureontario.ca/Nouveau-Palais-de-justice-de-Toronto-fr/>

Écrivez-nous à : cary.mignault@infrastructureontario.ca